

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/07/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 35 Votes Pour : 28 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 7	Objet : Garanties d'emprunts N° 2022-68
--	---

Présents (27) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Absents (27) : PUCEL Matthieu, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier (excusé), CHAZOTTES Michel, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra (excusée), LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin (excusé), NARS Aline (excusée), FORTINE Didier, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
- RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
- SOLANA Michel à BEYRIE Maryse
- BRUN Didier à CONSTANTIN Luce
- AIZIER Philippe à BOURREC Christophe
- DARAN René à MILLET Michel
- MIR André à RICARD Louis
- SALAT Jacques à PAUCIS Jean

M. Christophe BOURREC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose,

La demande de garantie d'emprunt pour 2,5 millions d'€ par la banque des Territoires pour un projet de développement sur la commune d'Aragnouet dans le cadre du Plan Montagne Pyrénées.

Ce projet consiste en la construction d'un hôtel au pied des pistes à Piau-Engaly, cet hébergement de qualité contribuera à l'attractivité du site et à maintenir des « lits chauds ». La construction est prévue en 2023 pour une livraison en janvier 2024.

Le maître d'ouvrage serait la SPL ARAC, cet établissement est une entreprise publique locale dont l'actionnaire principal est la Région Occitanie.

L'emprunt nécessaire pour le financement s'élèverait à 5 millions d'€, il serait réalisé par la SPL ARAC selon un marché de partenariat entre la commune d'Aragnouet/la SPL ARAC/le groupe Lagrange.

Le plan de financement pour un coût total de 15 millions d'€ serait :

Fonds propres ARAC	1 000 000€
Fonds publics	4 000 000€
Emprunt banques	5 000 000€
Caisse des Dépôts - Banque des Territoires « Prêt Relance Tourisme »	5 000 000€

La communauté de communes Aure Louron, depuis son existence le 1^{er} janvier 2017, n'a jusqu'à présent accordé aucune garantie d'emprunt.

Monsieur le Président informe avoir vérifié la capacité financière de garantie d'emprunt de la collectivité selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président propose :

- De rédiger un règlement intérieur définissant les conditions permettant d'accorder une garantie d'emprunt ;
- De demander une délibération à la commune d'Aragnouet (comme proposé par Mr le Maire) qui assurerait à la communauté de communes une couverture de ladite garantie ;
- De retenir seules les garanties pour les prêts financés par la Caisse Des Dépôts.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité, sept abstentions**, des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve :

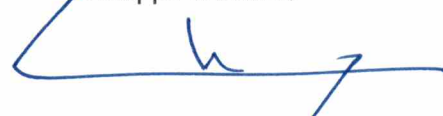
- De rédiger un règlement intérieur définissant les conditions permettant d'accorder une garantie d'emprunt ;
- De demander une délibération à la commune d'Aragnouet (comme proposé par Mr le Maire) qui assurerait à la communauté de communes une couverture de ladite garantie ;
- De retenir seules les garanties pour les prêts financés par la Caisse Des Dépôts.

Et décide d'apporter la garantie d'emprunt à la SPL ARAC à hauteur de 50% du prêt envisagé (5 millions d'Euros par la Caisse des Dépôts).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU